

PROJET DE LOI

adopté

le 31 mai 2010

N° 116
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'**approbation** de la **convention** de **sécurité sociale** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du **Royaume du Maroc**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 604 (2008-2009), **472** et **473** (2009-2010).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc et du protocole annexe à la convention de sécurité sociale relatif au libre transfert des cotisations à la Caisse des Français de l'étranger, signés à Marrakech le 22 octobre 2007, et dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 mai 2010.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 604 (2008-2009), Sénat.